



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION



44^e LÉGISLATURE



VOLUME 153



NUMÉRO 74

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À FORMER UN COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
SUR LE CAPITAL HUMAIN ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL—
AJOURNEMENT DU DÉBAT

Discours de
l'honorable Diane Bellemare

Le mercredi 26 octobre 2022

LE SÉNAT

Le mercredi 26 octobre 2022

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À FORMER UN COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LE CAPITAL HUMAIN ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL— AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare : Honorables sénateurs, au nom du Comité sénatorial du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, j'ai l'honneur de vous présenter la motion qui vise à créer un comité sénatorial spécial sur capital humain et le marché du travail.

Cette motion reflète un consensus assez généralisé, mais pas unanime des membres du comité, issu des discussions entreprises en février 2022 au sein du comité et qui se poursuivent actuellement au sujet de la revue de la structure et des mandats des comités.

Nous avons divisé cette revue en deux étapes. Vous le savez, la première concernait la revue stylistique des mandats des comités. Cette étape s'est terminée avec l'adoption par le Sénat de notre troisième rapport, qui a mené à des modifications au *Règlement du Sénat*, en juillet 2022.

La deuxième étape de notre revue, qui est en cours, consiste en une étude plus approfondie de la structure des comités sénatoriaux et du mandat des comités. Lors de nos discussions préalables tenues en février, en mai et en juin, nous avons pu constater des manques ou des lacunes réelles au sein de notre structure de comité. Il est apparu clairement que le besoin de débattre de questions liées à l'emploi et au capital humain était criant.

Plusieurs sénateurs au sein du comité ont fait part de leurs inquiétudes quant au fait que des problèmes importants d'actualité relatifs à la main-d'œuvre, au marché du travail, à l'immigration et à l'emploi ne sont pas étudiés davantage par le Sénat.

Comme vous le savez, chers collègues, les questions liées au marché du travail et au capital humain constituent des piliers fondamentaux de la création et du partage de la prospérité au Canada. Ces questions sont également au centre des choix et des stratégies politiques qui doivent être faits pour assurer le maintien de la prospérité, promouvoir l'équité, et combattre les inégalités et la pauvreté au Canada. Elles sont également au centre des préoccupations régionales et des solutions pour promouvoir l'intégration de tous les groupes au Canada.

Les questions liées à la main-d'œuvre entremêlent évidemment les compétences fédérales et provinciales. Toutefois, le gouvernement fédéral joue un rôle particulier depuis qu'il a obtenu la compétence constitutionnelle en matière d'assurance-chômage en 1940, ainsi que la Banque du Canada, qui contrôle indépendamment le niveau de l'emploi au pays.

La complexité du marché du travail nécessite une discussion qui doit être faite à l'échelle du pays entre le fédéral et le provincial. Le Sénat est bien placé pour jouer un rôle important dans l'étude des questions liées au capital humain et au marché du travail. Nous avons une représentation de toutes les régions du Canada, nous avons des sénateurs avec des expériences pertinentes en ce qui concerne leur région et nous avons la distance politique pour étudier ces questions avec une certaine neutralité.

Le Canada fait face à des défis majeurs associés au vieillissement inéluctable de la population qui contribue à créer des pénuries de main-d'œuvre. Par ailleurs, les peuples autochtones connaissent des taux de chômage élevés et aimeraient participer à la création durable de la richesse. Ces enjeux interpellent nos stratégies d'immigration, d'emploi et de développement de la main-d'œuvre à l'échelle fédérale. De plus, la gestion de notre régime d'assurance-emploi, un stabilisateur économique qui a connu de graves problèmes durant la pandémie, n'a toujours pas été réformée depuis ces événements.

Actuellement, aucun comité ne se penche vraiment sur ces problèmes, pas par manque de volonté ni d'intérêt, mais par manque de temps et de ressources.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie serait le comité désigné pour étudier plusieurs questions liées au capital humain et au marché du travail. Cependant, il est le troisième comité le plus sollicité au Sénat après le Comité sénatorial permanent des finances nationales et le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, passant une moyenne de 55 heures en comité par exercice.

Nous avons invité la présidente du Comité des affaires sociales, la sénatrice Ratna Omidvar, ainsi que l'ancienne présidente, la sénatrice Chantal Petitclerc, pour nous éclairer sur la charge de travail de ce comité. La conclusion était unanime. Le domaine du capital humain, le marché du travail et l'emploi sont des questions importantes qui doivent être étudiées, mais le comité n'a pas le temps de s'occuper de ces dossiers. La proposition de créer un comité spécial sur le capital humain et le marché du travail a été bien accueillie par les sénatrices Omidvar et Petitclerc ainsi que par la majorité des sénateurs de divers partis et groupes au sein du Comité sénatorial du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Regardons maintenant les particularités de la motion.

La présente motion propose de créer un comité sénatorial spécial, et non pas permanent, sur le capital humain et le marché du travail. Le mandat proposé de ce comité reprend le langage que nous avons adopté pour la revue stylistique de l'article 12-7 du Règlement. Le comité spécial serait formé jusqu'à la fin de la présente session. Il serait donc temporaire. Il serait composé de neuf membres nommés par le Comité de sélection. Il pourrait être saisi de toute question concernant le capital humain, le marché du travail et l'emploi en général. Comme la plupart des comités permanents, il doit recevoir l'aval du Sénat par l'adoption d'un ordre de renvoi pour étudier toute question particulière.

En d'autres mots, plusieurs étaient inquiets à propos du mandat de ce comité spécial. Je le répète : nous avons utilisé un mandat d'ordre général, comme cela se fait pour tous les comités, étant donné que le choix du sujet d'étude, une fois que le comité serait formé, serait soumis au Sénat pour qu'il adopte l'ordre de renvoi.

Je tiens à préciser que l'adoption d'un ordre de renvoi est nécessaire pour étudier toute question envisagée par un comité. Le mandat du comité dans la motion reste général, mais assez précis pour encadrer les sujets appropriés.

Certains sénateurs ainsi que les leaders et les agents de liaison ont soulevé des questions concernant nos capacités financières et administratives pour créer ce comité spécial. Il nous manque des

ressources financières et des ressources humaines, surtout des greffiers, des techniciens et des traducteurs. Nous avons pu discuter avec Mme Shaila Anwar, notre greffière principale des comités du Sénat, au sujet de la question des ressources humaines en séance publique.

Il y a également la charge de travail supplémentaire que la création d'un comité pourrait engendrer pour les sénateurs. Dans ce contexte, nous avons même parlé de réduire le nombre de sénateurs par comité pour le reste de la session parlementaire. Nos discussions nous ont permis de constater la nécessité de revoir de manière plus approfondie la structure et les mandats des comités, et c'est ce que nous allons entreprendre dès que le sujet d'étude actuel sera terminé.

Comme vous le savez, le nombre de comités a augmenté avec le temps. Une révision de la structure des comités s'impose. Si on ne peut augmenter le nombre de comités à long terme, il faudrait peut-être fusionner des comités ou procéder autrement pour que les comités puissent remplir leur mission efficacement. Nos travaux futurs sur ces questions nous permettront de dégager des solutions, lesquelles, je l'espère bien, feront le consensus dans cette enceinte.

Nous avons demandé aux leaders et aux agents de liaison de chaque groupe de se prononcer sur notre plan de travail en ce qui concerne le dossier des comités. Comme je l'ai dit plus tôt, leurs

réponses n'étaient pas unanimes, mais une majorité accueille favorablement la création d'un comité spécial sur le capital humain et le marché du travail. Cependant, tous reconnaissent qu'il existe des contraintes dont il faut tenir compte.

Toutefois, comme institution démocratique parlementaire, nous devons disposer de la capacité administrative et financière afin d'exécuter notre travail. La réalité impose parfois des choix difficiles quant au partage de nos ressources administratives et financières afin de prioriser certaines études plutôt que d'autres.

Je présente cette motion, non pas en mon nom, mais au nom du Comité sénatorial du Règlement de la procédure et des droits du Parlement, sachant que nous ne pourrions pas prendre de décision immédiate sur la création de ce comité spécial. Cependant nous pouvons tenir le débat sur la nécessité de créer ou non un comité spécial sur le capital humain et le marché du travail. Nous trouverons certainement des solutions pour réaliser ce projet, si c'est la volonté du Sénat.

Merci de votre écoute. *Meegwetch.*
